

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-25

L'an deux mil vingt-six

Le vingt mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

**Présents** : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

**Excusé** : Noël LARGERON

M. Noël LARGERON a donné pouvoir à M. Serge GUERIN pour voter en son nom.

**Secrétaire de séance** : Christèle MAYOUSSIER

Date de Convocation : 16 mars 2026

#### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Servas adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés à la suite des élections municipales.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS. Son rôle est présenté dans la fiche « les délégués locaux » ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquées à l'adhérent.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus. Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du CNAS :

- *Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN dont la fonction au sein de l'organe délibérant est Maire, en qualité de délégué élu du CNAS pour le mandat 2026-2032.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

